

INCAPACITÉS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT,

2022



En 2022, **1,5 %** des Canadiens et Canadiennes (soit **456 630** personnes) de 15 ans et plus avaient une incapacité liée au développement^{1, 2}.

Les hommes+ (1,8 %) étaient plus susceptibles que **les femmes+ (1,3 %)** d'avoir une incapacité liée au développement³.



17

Âge moyen auquel les personnes ayant une incapacité liée au développement reçoivent leur **diagnostic**

13

Âge moyen auquel les personnes ayant une incapacité liée au développement se sentent **limitée** par celle-ci



Plus de **9** personnes **sur 10** ayant une incapacité liée au développement avaient au moins **un autre type d'incapacité**



69 % avaient également une **incapacité liée à l'apprentissage**



66 % avaient également une **incapacité liée à la santé mentale**



68 % des personnes ayant une incapacité liée au développement **recevaient de**

l'aide pour effectuer au moins un type d'activité quotidienne en raison de leur état



Cette aide venait le plus souvent d'un ou d'une membre de la famille vivant sous le même toit (**77 %**).

62 % des Canadiens et Canadiennes ayant une incapacité liée au développement ont déclaré **un besoin insatisfait en matière de soutiens à l'incapacité**⁴



Les personnes ayant une incapacité liée au développement plus sévère étaient plus susceptibles d'avoir des besoins insatisfaits (**70 %**) que celles dont l'incapacité était moins sévère (**56 %**).

1. L'Enquête canadienne sur l'incapacité vise les Canadiens et Canadiennes de 15 ans et plus dont les activités sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé à long terme.
2. Une personne ayant reçu un diagnostic de trouble du développement, comme la trisomie ou l'autisme, est identifiée comme ayant une incapacité, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence de limitation des activités.
3. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes ainsi que certaines personnes non binaires, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes ainsi que certaines personnes non binaires.
4. Les soutiens à l'incapacité comprennent les aides et les appareils (p. ex. une canne, une marchette, un logiciel spécialisé ou des éléments architecturaux comme des ouvertures de porte plus larges et des rampes), ainsi que l'accès aux services de soins de santé (p. ex. counselling, physiothérapie).

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN: 978-0-660-73809-3